



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 5003

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes concernant la protection des animaux au niveau européen. De nombreux Etats du nord de l'Europe, l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Irlande, ont accepté qu'un nouvel article soit inclus dans le traité de Rome afin d'engager l'Union européenne à prendre plus en considération la défense des animaux. La France a manifesté son opposition à l'adoption d'un tel article. Il lui demande s'il a pris des mesures afin qu'un tel article soit signé par la France.

Texte de la réponse

Désireux d'assurer une plus grande protection et un meilleur respect du bien-être des animaux, la France et ses partenaires européens ont, à l'occasion de la Conférence intergouvernementale, annexé au traité instituant la Communauté européenne un protocole spécifique dans ce sens. Ce protocole, reconnaissant les animaux en tant qu'êtres sensibles, dispose que la Communauté et les Etats membres, dans la formulation et la mise en oeuvre de la politique communautaire dans les domaines de l'agriculture, des transports, du marché intérieur et de la recherche, tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux, tout en respectant les dispositions législatives ou administratives et les usages des Etats membres en matière notamment de rites religieux, traditions culturelles et patrimoines régionaux. Le Gouvernement se félicite de l'adoption de ces nouvelles dispositions au plan communautaire qui répondent aux préoccupations exprimées par de nombreux citoyens français.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5003

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3480

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3933